Image not found or type unknown

Liquidation judiciaire apres un divorce

Par **Dak**, le **09/12/2018** à **11:10**

Bonjour,
Apres 4 ans de procedure, un juge nous a déclaré, mon ex-epouse et moi, divorcés le mois dernier sans se prononcer sur la liquidation judiciaire.
Nous avons une maison en commun avec un pret immobilier qui nous reste a payer. Cela fait 6 ans que nous remboursons le prêt (dont 4 ans de separation: jugement de non conciliation qui me donnait la jouissance du bien, mais je devais payer seul le loyer)
Finallement, mon ex épouse n a participer qu a hauteur de la moitie de deux ans de remboursement.
Il reste 130 000 a rembourser. La maison vaut environ 150 000. Mon ex m a informé qu ellee cederait ces parts contre 10 000 euros.
La question est : est ce que je me fais avoir ?
car elle n a participé au remboursement de credit seulement pendant 2 ans.
Tout le reste j ai payé seul. Meme la taxe d habitation et fonciere.

Par **Dak**, le **09/12/2018** à **11:15**

J ai oublié de dire que je payais 1 000 euros de loyer chaque mois.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés